

Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes



**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes siège en séance ordinaire, ce lundi 9 décembre 2024 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents :

Monsieur	Julien Normand,	maire
Monsieur	Robert Leblanc,	conseiller
Monsieur	Georges Jean,	conseiller
Monsieur	Jean-François Gauthier,	conseiller
Madame	Jocelyne Bouchard,	conseillère
Monsieur	Normand Bissonnette,	conseiller
Monsieur	Denis Cardinal,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén. /gref-très.

Quatre (4) citoyens assistent à la rencontre.

**OUVERTURE**

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 30 et vérifie le quorum.

2024-12-252  
7579

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Normand Bissonnette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le point " Affaires nouvelles " demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2024-12-253  
7579

**ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Bouchard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter tel quel les procès-verbaux de la réunion ordinaire du 11 novembre 2024 et de la réunion spéciale du 21 novembre 2024.

**QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2024-12-254  
7579

**DÉPÔT DES RAPPORTS**

**- Rapports financiers**

Dépôt : rapport sur les recettes et les dépenses en date du 30 novembre 2024.

**- Aqueduc**

Secteur Pointe-aux-Outardes :	2 104 m <sup>3</sup> , moyenne :	73 m <sup>3</sup> /jr
Secteur Les Buissons :	4 669 m <sup>3</sup> , moyenne:	161 m <sup>3</sup> /jr
Station de recherche :	Non disponible	
Camping de la Rive :	Non disponible	

**- Service incendie de Pointe-aux-Outardes**

Rapport d'activités - Novembre 2024.

**- M.R.C. de Manicouagan**

Procès-verbal : 16 octobre 2024



## Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

Il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2024-12-255  
7580

### CORRESPONDANCE

#### Reçue :

\* M. Sébastien Trépanier, directeur des programmes fiscaux, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation-24-11-08- Information sur les calculs de la répartition de la croissance d'une partie e la taxe de vente du Québec (TVQ) pour l'année 2025, le montant alloué pour la Municipalité de Pointe-aux-Outardes sera de 114 238 \$.

\* M. Luc Bourassa, directeur régional, direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Côte-Nord -24-11-28- envoi de l'aide-mémoire concernant les conditions hivernales extrêmes

#### Expédiée :

\* Mme Lise Fortin, directrice générale et greffière-trésorière, MRC de Manicouagan -24-11-12- envoi des résolutions numéros 2024-11-227, 2024-11-228 et 2024-11-229, selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes adopte les règlements 374-24, 375-24 et le second projet de règlement 376-24.

\* M. Vincent Dufour, chargé de projets, EDJ Construction -24-11-12- envoi de la résolution numéro 2024-11-235 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes procède au paiement de la demande de paiement #1 de EJD Constructions inc..

\* Mme Maryvonne Tremblay, coordonnatrice, Maison des jeunes le SQUAT -24-10-16- envoi de la résolution numéro 2024-11-238 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes remette un montant de 4 327,81 \$ à la Maison des jeunes le SQUAT, pour l'entretien de la maison.

Il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2024-12-256  
7580

### PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2024-12-09 ainsi que les transferts suivants :

### LISTE DES TRANSFERTS POUR DÉCEMBRE 2024

#### Transferts:

02 13000 414	Adm. Et informatique	+ 750 \$
02 13000 670	Fourn. bureau	+ 500 \$
02 14000 341	Publicité, avis publics	+ 700 \$
02 19000 141	Salaire régulier – Concierge	+ 1 300 \$
02 19000 200	Charge sociales – Employeur	+ 500 \$
02 19000 522	Ent. et rép. – Édifice munic.	+ 3 000 \$
02 22000 522	Entretien bâtiment – Caserne	+ 50 \$
02 32000 521	Ent. infrast. routières	+ 20 900 \$
02 32000 526	Ent. et rép. machinerie	+ 500 \$
02 32000 650	Vêtements, chaussures et acc.	+ 1 000 \$

**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**



02 41200 411	Analyse de l'eau	+ 6 000 \$
02 41300 521	Ent. infrastructures – Réseaux	+ 5 500 \$
02 52000 959	Participation OMH	+ 250 \$
02 61000 141	Inspecteur en bâtiment – Salaire	+ 5 000 \$
02 61000 411	Services professionnels	+ 2 000 \$
02 62200 951	Promotion industrielle et touristique	+ 1 000 \$
02 70130 521	Ent. et rép. - Patinoire	+ 200 \$
02 99000 892	Frais de banque	+ 1 450 \$
		<b>+ 50 600 \$</b>
02 11000 310	Frais de déplacement	- 800 \$
02 11000 454	Formation et perfectionnement	- 750 \$
02 13000 141	Salaire régulier – Adm	- 2 000 \$
02 13000 200	Charges sociales – Adm.	- 1 500 \$
02 13000 527	Ent. et réparation – Équipement Adm.	- 200 \$
02 22000 521	Ent. et rép. – Bornes-fontaines	- 950 \$
02 22000 670	Fourn. bureau	- 50 \$
02 32000 141	Salaire régulier – Voirie	- 4 000 \$
02 32000 200	Charges sociales – Employeur	- 2 000 \$
02 41200 141	Salaire régulier – Purif. eau	- 4 000 \$
02 41200 200	Charges sociales – Employeur	- 1 000 \$
02 41300 141	Salaire régulier – Dist. Eau	- 2 000 \$
02 41300 200	Charges sociales – Employeur	- 250 \$
02 41300 416	Location machinerie	- 12 000 \$
02 41300 642	Matériaux	- 2 500 \$
02 41500 141	Salaire régulier – Égout	- 1 000 \$
02 41500 200	Charges sociales – Employeur	- 250 \$
02 41500 419	Serv. Techniques – Vid. Fosses	- 2 000 \$
02 45110 141	Salaires régulier – Collecte, transport	- 2 000 \$
02 45110 200	Charges employeur	- 300 \$
02 70000 141	Salaire régulier – Superviseure	- 700 \$
02 70000 200	Charges sociales – Employeur	- 800 \$
02 70000 310	Frais dépl. Personnel	- 1 700 \$
02 70000 331	Téléphone – Superviseure	- 150 \$
02 70000 454	Service de formation	- 750 \$
02 70000 670	Fourn. bureau	- 2 000 \$
02 70120 141	Salaire régulier – CC	- 1 000 \$
02 70120 200	Charges sociales – Employeur	- 200 \$
02 70150 200	Charges sociales	- 1 300 \$
02 70150 649	Pièces et accessoires - TJ	- 1 000 \$
02 99000 891	Intérêts – Emprunt temporaire	- 1 450 \$
		<b>- 50 600 \$</b>



**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**

**ENGAGEMENT DE CRÉDIT**

Aucun

**PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS**

2024-12-257  
7582

**ADOPTION DU RÈGLEMENT # 376-24, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
ZONAGE NUMÉRO 341-18 AFIN D'AUTORISER DES USAGES DANS LES  
ZONES 1-AD A 10-AD, 1-F A 6-F ET 2-REC**

- CONSIDÉRANT QUE** les règlements d'urbanisme de la Municipalité sont en vigueur;
- CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion et qu'un projet de règlement ont été déposés le 15 octobre 2024 conformément au *Code municipal du Québec*;
- CONSIDÉRANT QU'** un premier projet de règlement a été adopté le 15 octobre 2024 ;
- CONSIDÉRANT QU'** une assemblée publique de consultation a été tenue le 11 novembre 2024 ;
- CONSIDÉRANT QU'** second projet de règlement a été adopté le 11 novembre 2024
- CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement n'a fait l'objet d'aucune demande d'approbation référendaire.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Georges Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le Règlement numéro 376-24 soit et est adopté et que le conseil décrète ce qui suit:

**ARTICLE 1 :** Le cahier des spécifications est modifié afin :

1. D'autoriser la classe d'usage « Ac – Activité accessoire à l'agriculture » dans la zone 1-Ad;
2. D'autoriser la classe d'usage « Ac – Activité accessoire à l'agriculture » dans la zone 2-Ad;
3. D'autoriser la classe d'usage « Ac – Activité accessoire à l'agriculture » dans la zone 3-Ad;
4. D'autoriser la classe d'usage « Ac – Activité accessoire à l'agriculture » dans la zone 4-Ad;
5. D'autoriser la classe d'usage « Ac – Activité accessoire à l'agriculture » dans la zone 5-Ad;
6. D'autoriser la classe d'usage « Ac – Activité accessoire à l'agriculture » dans la zone 6-Ad;
7. D'autoriser la classe d'usage « Ac – Activité accessoire à l'agriculture » dans la zone 7-Ad;
8. D'autoriser la classe d'usage « Ac – Activité accessoire à l'agriculture » dans la zone 8-Ad;
9. D'autoriser la classe d'usage « Ac – Activité accessoire à l'agriculture » dans la zone 9-Ad;
10. D'autoriser la classe d'usage « Ac – Activité accessoire à l'agriculture » dans la zone 10-Ad;
11. D'autoriser la classe d'usage « Ac – Activité accessoire à l'agriculture » dans la zone 1-F;
12. D'autoriser la classe d'usage « Ac – Activité accessoire à l'agriculture » dans la zone 2-F;
13. D'autoriser la classe d'usage « Ac – Activité accessoire à l'agriculture » dans la zone 4-F;
14. D'autoriser la classe d'usage « Ac – Activité accessoire à l'agriculture » dans la zone 5-F;

Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes



15. D'autoriser la classe d'usage « Ac – Activité accessoire à l'agriculture » dans la zone 6-F.

**ARTICLE 2 :**

Le cahier des spécifications est modifié d'ajouter une colonne correspondante à la zone 2-Rec et :

1. D'autoriser la classe d'usage « Rec a – Parc et espace vert »;
2. D'autoriser la classe d'usage « Rec b – Usages extensifs »;
3. D'autoriser la classe d'usage « Rec c – Conservation environnementale »;
4. D'autoriser l'usage « Centre d'interprétation de la nature avec unité d'habitation de style « prêt à camper » et emplacement de camping » de la classe d'usage « Rec d - Commerce et service récréotouristique »;
5. De prescrire les normes d'implantation suivantes :
  - Marge de recul avant (en mètres) : 11,0
  - Marge de recul arrière (en mètres) : 7,5
  - Marge de recul latérale (en mètres) : 2,0
  - Somme des marges latérales (en mètres) : 9,0
  - Indice d'occupation du sol : 0,25
  - Hauteur maximale (en étages) : 2,0
6. De prescrire les normes de lotissement suivantes, vis-à-vis la ligne « Récréation » : « GLV »;
7. De prescrire les dispositions suivantes pour le règlement sur les permis et certificats : lot distinct, aqueduc municipal et rue publique.

**ARTICLE 3 :**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS**

**CALENDRIER 2025 – SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 148 du Code municipal, la municipalité locale doit établir, par résolution, avant le 31 décembre 2024, le calendrier des séances ordinaires pour l'année civile 2025.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Normand Bissonnette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année civile 2025 :

Lundi	20 janvier 2025	à 19 h 30
Lundi	10 février 2025	à 19 h 30
Lundi	10 mars 2025	à 19 h 30
Lundi	14 avril 2025	à 19 h 30
Lundi	12 mai 2025	à 19 h 30
Lundi	09 juin 2025	à 19 h 30
Lundi	07 juillet 2025	à 19 h 30
Lundi	11 août 2025	à 19 h 30
Lundi	08 septembre 2025	à 19 h 30
Mercredi	1 <sup>er</sup> octobre 2025	à 19 h 30
Lundi	10 novembre 2025	à 19 h 30
Lundi	08 décembre 2025	à 19 h 30.



2024-12-259  
7584

Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes

**DÉPÔT - REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS**

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 5.3.5 du Règlement numéro 364-22 décrétant un code d'éthique et de déontologie pour les élus de la municipalité de Pointe-aux-Outardes, un membre du conseil doit déclarer tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu et qui n'est pas de nature purement privé, lorsque sa valeur excède 200 \$.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter pour dépôt le registre des déclarations des élus de décembre 2023 à novembre 2024.

2024-12-260  
7584

**FIXER LA DATE – DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025**

Il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de fixer au jeudi 19 décembre 2024 à 19 h, une session spéciale pour l'adoption des prévisions budgétaires 2025 et du plan triennal des immobilisations 2025, 2026 et 2027.

2024-12-261  
7584

**DÉCOMPTES PROGRESSIFS #1 CORRIGÉ ET #2 – RÉFECTION RUE LABRIE OUEST**

**CONSIDÉRANT** la demande de paiement #1 corrigée pour les travaux terminés au 18 octobre 2024 concernant les travaux de réfection rue Labrie Ouest ;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant à payer, avec une retenue de 10 % du coût des travaux, est de 748 050,69 \$ taxes incluses, dont 745 884,81 \$, déjà autorisé dans le décompte #1 ;

**CONSIDÉRANT** la demande de paiement #2 pour la retenue de 5% des travaux terminés au 18 octobre 2024.

**CONSIDÉRANT QUE** M. Marc Lussier, ingénieur, Fédération québécoise des municipalités, recommande le paiement tel que soumis par l'entrepreneur.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Jocelyne Bouchard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder au paiement de la demande de paiement #1 corrigé de EJD Construction inc., pour les travaux terminés au 18 octobre 2024 concernant les travaux de réfection rue Labrie Ouest. Le montant à payer, avec une retenue de 10 % du coût des travaux, est de 2 165,88 \$, taxes incluses. Ainsi que le décompte progressif #2 pour la retenue de 5% des travaux terminés pour un montant de 41 558,37\$, taxes incluses.

Les coûts feront partie de la programmation TECQ 2019-2023 et/ou 2024-2029.

2024-12-262  
7584

**TRAVAUX DE PRIORITÉ 4 – PROGRAMMATION TECQ 2019-2023/2024**

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'intervention est en cours de réalisation et qu'il n'est pas approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire conserver plus de 20 % en travaux de priorité 4 dans sa programmation TECQ 2019-2023/24.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes s'engage à compléter et mettre en œuvre son plan d'intervention en réalisant des travaux de priorité 3 de renouvellement de conduites dans le nouveau programme TECQ 2024-2028.

Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes



2024-12-263  
7585

**PROGRAMMATION D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PROJETS  
PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA-CE)**

- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Pointe-aux-Outardes a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;
- CONSIDÉRANT QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;
- CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- CONSIDÉRANT QUE** les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;
- CONSIDÉRANT QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
- CONSIDÉRANT QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2024** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- CONSIDÉRANT QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;
- CONSIDÉRANT QUE** si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;
- CONSIDÉRANT QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers votants, que le conseil de Pointe-aux-Outardes approuve les dépenses d'un montant de 24 289 \$ relatifs aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Le conseiller Robert Leblanc se retire de la décision.

2024-12-264  
7585

**FACTURATION AUX MUNICIPALITÉS DESSERVIES PAR LES SERVICES  
DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

- CONSIDÉRANT QUE** les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;
- CONSIDÉRANT QUE** la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour



**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**

plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

- CONSIDÉRANT QUE** la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;
- CONSIDÉRANT QUE** lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;
- CONSIDÉRANT QUE** le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;
- CONSIDÉRANT QUE** les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;
- CONSIDÉRANT** les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;
- CONSIDÉRANT** la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;
- CONSIDÉRANT QUE** le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE** le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel:

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;
- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsidérée du coût des services de la Sûreté du Québec.

Que la copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription de René-Lévesque, M.

Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes



Yves Montigny, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

2024-12-265

**MANDAT SERVICES JURIDIQUES - FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES  
7587 MUNICIPALITÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Pointe-aux-Outardes est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la «FQM»);

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM offre des services de nature juridique;

**CONSIDÉRANT QUE** les tarifs horaires des professionnels de ces services sont fixés entre 137 \$ à 200 \$;

**CONSIDÉRANT** l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en services juridiques.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers votants, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes mandate les Services juridiques FQM afin qu'ils vérifient les projets de cession en emphytéose et d'entente de services à signer entre la Municipalité de Pointe-aux-Outardes et le Parc Nature de Pointe-aux-Outardes pour un montant approximatif de 1 680 \$, plus taxes.

Le conseiller Denis Cardinal se retire de la décision.

2024-12-266  
7587

**RÉVISION BUDGÉTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2024 – OFFICE MUNICIPAL  
D'HABITATION DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la révision budgétaire 2024, datée du 25 novembre 2024, de l'Office municipal d'habitation de Pointe-aux-Outardes. La part de la municipalité de Pointe-aux-Outardes augmente à 1 566 \$ pour l'année 2024.

2024-12-267  
7587

**DEMANDE AU MTQ – PROBLÉMATIQUE SUR LA ROUTE 138, ENTRE LA  
MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE ET LA VILLE DE LA  
MALBAIE**

**CONSIDÉRANT QU'** il y a peu d'endroits où l'on peut dépasser, entre Baie-Sainte-Catherine et La Malbaie, que des conducteurs s'impatientent et dépassent souvent à des endroits inappropriés et que lorsque le dépassement est autorisé, il arrive très souvent que ce soient les camions-remorques qui se dépassent et nuisent à la circulation des autres véhicules ;

**CONSIDÉRANT QUE** le service de traversiers entre Baie-Sainte-Catherine et Tadoussac force les usagers de la route à rouler plus rapidement pour ne pas manquer le traversier. De plus, depuis quelques années, le service est sporadiquement interrompu par ce qui cause de longues files de véhicules ;

**CONSIDÉRANT QUE** les matières transportées par les véhicules lourds sont très souvent dangereuses et qu'un accident pourrait causer de très graves préjudices à l'environnement ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'état de la chaussée entre Baie-Sainte-Catherine et La Malbaie laisse grandement à désirer ;



**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**

- CONSIDÉRANT QUE** les courbes sont très prononcées, ce qui rend ce secteur très dangereux, dont deux sections qui ont fait l'objet d'accidents mortels ;
- CONSIDÉRANT QUE** l'annonce du projet du « Parc national de Côte-de-Charlevoix » devrait s'établir d'ici quelques années avec un achalandage majeur ;
- CONSIDÉRANT QUE** la route 138 est l'une des routes au Québec qui a le plus haut taux d'achalandage de camions lourds ;
- CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports et de la Mobilité durable a réalisé des interventions majeures de Québec à Baie-Saint-Paul et entre Tadoussac et Grandes-Bergeronnes depuis des années sans en faire sur cette section ;
- CONSIDÉRANT QUE** le pavage de ce tronçon est dans un état lamentable.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Normand Bissonnette, et résolu à l'unanimité des conseillers votants, de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable (MTMD) d'inclure rapidement dans sa programmation l'amélioration de la route 138, entre La Malbaie et Baie-Sainte-Catherine pour la sécurité des usagers de la route et des résidents.

Le conseiller Robert Leblanc se retire de la décision.

**2024-12-268  
7588**

**ENGAGEMENT - SURVEILLANTS CENTRE DES LOISIRS**

- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire engager du personnel afin d'assurer la surveillance auprès des jeunes et des adultes pendant les heures d'ouverture du Centre des loisirs de Pointe-aux-Outardes durant la saison hivernale ;
- CONSIDÉRANT QUE** les étudiants Mika Durand, Rosalie Hins et Alexandre Whissell sont intéressés par cet emploi.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'engager les étudiants Mika Durand, Rosalie Hins et Alexandre Whissell, pour la période d'ouverture du Centre des loisirs pour la location d'équipement et pour la patinoire de décembre 2024 à la mi-mars 2025 (selon les humeurs de Dame Nature), comme surveillants des loisirs pour un maximum de 35 heures/semaine, au taux horaire selon la convention collective (classe 1).

**2024-12-269  
7588**

**AIDE FINANCIÈRE – RÉSIDENCE ST-JOSEPH**

- CONSIDÉRANT QUE** la Résidence St-Joseph est un organisme à but non lucratif, située sur le territoire de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes ;
- CONSIDÉRANT QUE** la Résidence St-Joseph fait partie du plan de mesure d'urgence de la municipalité pour l'hébergement de quelques personnes s'il y a de la disponibilité (tel qu'en décembre 2022, lors des grands vents);
- CONSIDÉRANT QUE** selon les articles 90 et 91 de la Loi sur les compétences municipales, une municipalité peut accorder une aide financière à un organisme à but non lucratif à vocation sociale qui offre de l'aide ou des services à des personnes physiques.

Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes



**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Jocelyne Bouchard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de remettre un montant de 1 000 \$ à la Résidence St-Joseph pour aider à leur financement.

2024-12-270  
7589

**AIDE FINANCIÈRE – FABRIQUE SAINT-ANTOINE DE LES BUISSONS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fabrique Saint-Antoine de Les Buissons est un organisme à but non lucratif, située sur le territoire de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'église Saint-Antoine de Les Buissons est fermée depuis quelques années, et la Fabrique Saint-Antoine de Les Buissons est en attente de réponses pour l'avenir de ce bâtiment;

**CONSIDÉRANT QUE** pour le volet assurances, un accès au bâtiment doit être déneigé.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de remettre un montant de 800 \$ à la Fabrique Saint-Antoine de Les Buissons pour aider au déneigement d'un accès au bâtiment.

2024-12-271  
7589

**RÉPARATION MOTEUR DE POMPE – STATION DE POMPAGE LES BUISSONS**

**CONSIDÉRANT QU'** un moteur de pompe à la station de pompage de Les Buissons devait être réparé;

**CONSIDÉRANT** les travaux de réparation réalisés pour le bon fonctionnement de la pompe.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'entériner les travaux de réparations au moteur de pompe à la station de pompage de Les Buissons, réalisés par Boréal Entrepreneur Électricien inc., au coût de 3 581,91 \$, plus taxes.

2024-12-272  
7589

**ACHAT – FOURNITURES AQUEDUC**

**CONSIDÉRANT QU'** il manque de boîtes de service, arrêts de lignes et têtes de boîtes de service pour des réparations ou ajouts d'entrées d'eau;

**CONSIDÉRANT** le prix soumis par Produits BCM Itée pour les fournitures d'aqueduc nécessaires.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'achat de fournitures d'aqueduc nécessaires auprès de Produits BCM Itée, au coût de 1 205,03 \$, plus taxes.

**AFFAIRES NOUVELLES**

2024-12-273  
7589

**PROCÉDURE DE PAIEMENTS DES COMPTES À PAYER – PENDANT LA GRÈVE CHEZ POSTES CANADA**

**CONSIDÉRANT QUE** l'envoi des chèques aux fournisseurs est impossible pour le moment avec la grève chez Postes Canada;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a la possibilité de faire des paiements par dépôts directs (transferts de comptes);

**CONSIDÉRANT QUE** les comptes bancaires de la municipalité demandent 2 signatures pour faire des transactions de paiements.



**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M. Julien Normand, maire et Mme Dania Hovington, directrice générale et greffière-trésorière à procéder aux paiements des fournisseurs par dépôt directs (transferts de comptes) et/ou par chèque si possible, pendant la période de la grève chez Postes Canada.

**2024-12-274  
7590**

**FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES**

Il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

**2024-12-275  
7590**

**FERMETURE DE LA SESSION**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit et est levée, il est 21 h 06.

  
MAIRE

  
DANIA HOVINGTON  
DIRECTRICE GÉNÉRALE/  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Je, Julien Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

  
MAIRE